

**COMMUNE DE CABRIS (ALPES-MARITIMES)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers: 15

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 12

**Procès Verbal
Conseil Municipal du 10 04 2018**

Le Conseil Municipal de la Commune de CABRIS
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire
Le dix avril deux mille dix-huit, à 19 heures,
À la mairie sous la présidence de M. Pierre BORNET,
Maire de Cabris,

Date de convocation : 4 Avril 2018

Présents : M. Pierre BORNET, M. Patrick TESSIER, Mme A. HURTEAUX, Mme Catherine PEITZ, Melle Evelyne RISSO, Mme Nathalie PETIT, Mme Maggy PUECHBERTY, M. Henri PASOLINI, M. Patrick MAYOLINI.

Absents excusés :

M. Jacques CAVALLIER-BELLETRUD qui donne procuration à M. Pierre BORNET,
M. Dominique DEMEYER qui donne procuration à M. Patrick TESSIER, Mme Caroline COLLET qui donne procuration à Mme Evelyne RISSO.

Absents : Mr Jean-Paul PELLEGRIN

Secrétaire de séance : M. Henri PASOLINI,

Approbation du Procès-Verbal du conseil Municipal du 21 février 2018.

Pas de remarques, le PV est adopté à l'unanimité

N°25/2018 : Vote des subventions 2018 aux associations

Le Maire ayant rappelé les montants attribués en 2017 aux associations, il présente les demandes de subventions pour l'année 2018.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les sommes suivantes aux associations suivantes pour l'exercice 2018 :

Après avoir délibéré, le conseil Municipal, **DECIDE** à l'unanimité d'approuver :

- **Les montants suivants pour chaque association :**

Nom de l'association	Montant accorde
Amicale des sapeurs-pompiers Cabris	400€
CCF Cabris	500€
Brigade équestre	450€
APEEC	800€
Sté de chasse	500€
Tennis	2900€
Cabuso	700€
Saint Jean Cassien	400€
Lou Ben Vengu	1000€
Amis du Dr Belletrud	200€
Ancien Combattant	250€
Crèche vivante	700€
Cabris Visages et culture	450€
Cercle de Cabris	700€
Histoire et culture en Pays de Siagne avec la fête du 11 Novembre	300€
Fête des bergers	1500€
Patrimoine vivant du Pays de Grasse	200€
Lou Fassumier (Théâtre)	500€
Cabris comédie	500€
Ciné Cabris	1000€
Comité des fêtes	7000€
DDEN	100€

- **Le montant total de 21 050 euros de subventions accordées à 23 associations de Cabris.**
- **D'inscrire cette somme au budget de fonctionnement au compte 6574.**

N°26-2018 : Approbation du compte administratif 2017

Le Maire informe le conseil municipal, de l'état de l'exercice du budget 2017.

Le résultat d'exploitation est supérieur à celui de 2016. Cela malgré la baisse de la Dotation Globale Financière (DGF). La baisse à commencer il y a 3 ans, avec 70 000 € en moins chaque année. Toutefois, il subsiste le fond de péréquation intercommunal qui est principalement alimenté par la CAPG, que Cabris alimente à hauteur de 22 000 €.

La masse salariale en 2017 a été très faible avec une réduction des charges de personnelles. Cela est dû aux congés sans solde de Laurène et au départ de deux agents. Cependant, demeure un aspect négatif au niveau de la dépense en ce qui concerne le départ en maladie de Sylvie et le cout de sa remplaçante en corollaire. Cela engendre deux salaires pour un seul poste.

Les autres charges de gestion courante ont augmenté sur les achats de fourniture d'entretien avec une hausse de 30%. Ceux à quoi se rajoute l'entretien des bois et forêts a également eu un cout important l'année dernière du fait des intempéries. La mise en conformité de la mairie ce qui a causé eu un fort impact financier et à contraint le budget 2017. Toutefois, cela permet d'avoir une mairie aux normes et de recevoir un avis favorable de conformité de la part de la SDIS. A part cela les autres types de charge sont restées similaires aux budgets précédents.

En 2017, la mairie a profité du faible taux des emprunts pour renégocier les taux avec la banque. Ainsi les intérêts de la dette ont diminué à partir de 2017 et sont réduit à 24 000 € par ans. Ce qui permet de ramener les délais de remboursement total de la dette à 10 ans pour une dette éteinte en 2028. Ainsi, les capacités d'emprunt de la Mairie ne sont pas altérées. Le budget d'investissement 2017 à principalement concerné la restauration de la Chapel, l'achat d'une cave, l'installation de ralentisseurs routier, ainsi que la création d'un centre de loisir.

Après la présentation chapitre par chapitre, du compte administratif 2017 et avoir répondu aux questions.

Le Maire quitte la séance pour qu'il soit procédé au vote du compte administratif de la Commune de Cabris, sous la présidence de M. Patrick TESSIER, Maire adjoint, délégué aux finances. Le nombre des votants passe à 11.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité le compte administratif de la Commune de Cabris pour l'exercice 2017, qui fait apparaître le résultat de clôture suivant :

Section de fonctionnement

Recettes :	1 107 632.01€
Dépenses :	939 360,03€
Excédent :	168 271.98€
Excédent N-1	219 177,72 €
Résultat	347 449,70 €

Section d'investissement

Recettes :	334 376,32 €
Dépenses :	320 985,25 €

Déficit :	- 13 391,07 €
Déficit reporté :	- 156 097,81 €
Résultat	- 169 488,88 €

- Le résultat de fonctionnement de 347 449,70 €
- Le résultat d'investissement de - 169 488,88 €
- Le résultat de clôture de 177 960,82 €

Le compte administratif de l'exercice budgétaire 2017 est adopté.

N°27/2018 : Vote du compte de gestion de la Commune de Cabris pour l'exercice 2017

Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 pour la comptabilité de la commune, et considérant les opérations exactes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité que le compte de gestion concernant la commune de Cabris, dressé par le Receveur Municipal pour l'exercice 2017, qui fait apparaître un résultat de clôture **excédentaire en fonctionnement de 347 449,70 €** et un résultat de clôture **déficitaire en investissement de - 169 488,88 €** n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

N°28-2018 : Affectation du résultat 2017 au Budget Primitif 2018

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de **387 449,70 €** et un déficit d'investissement de **- 169 488,88 €**

La loi impose que l'excédent de fonctionnement brut dégagé en 2017, soit : 387 449,65 € soit affecté en priorité à la couverture du déficit d'investissement.

On constate d'une part un déficit d'investissement de 169 488,88 € et d'autre part un excédent provenant des restes à réaliser au 31 décembre 2017 de 54 100,43 €.

Le déficit d'investissement est de 115 388,45 €.

Il convient donc d'inscrire en recette d'investissement au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) la somme de **115 388,45 €** pour couvrir ce déficit d'investissement.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017 au BP 2018 de la façon suivante :

- compte 1068 (excédent antérieur reporté) : **115 388,45 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2017 au BP 2017 de la façon suivante :

- En recettes d'investissement au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) la somme de **115 388,45 €**
- En recettes de fonctionnement, compte 002 (excédent antérieur reporté) : **272 061,25 €**

29-2018 : Vote des trois taxes

Le Maire expose le désir de la municipalité de maîtriser l'évolution de la fiscalité.

Le Maire propose donc de voter les mêmes taux qu'en 2017.

Après avoir délibéré, le conseil Municipal, **DECIDE** à l'unanimité de maintenir les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 8.58%
- Foncier bâti : 5.85%
- Foncier non bâti : 14.10%

30-2018 : Vote du Budget primitif de la commune pour 2018

Le Maire présente le projet de budget primitif pour l'année 2018, article par article et chapitre par chapitre.

Ce budget s'équilibre en section de fonctionnement en recettes et en dépenses à 1 303 410,25 €, et en section d'investissement à 735 314,02 €.

Concernant les dépenses :

Malgré, des excédents antérieurs reportés importants de 272 061,25 €, ce budget est très contraint pour deux raisons. Premièrement cela est dû aux reports de charge de 2017 au 60 611 et entretien de frais de voirie, de réseaux et entretien de Bois et Forêt à un niveau élevé, aux alentours de 20 000€, avec une prévision de charges générales en augmentation de 10% à 334 950€. Deuxièmement, à une augmentation de la masse salariale liée au recrutement d'un Secrétaire Général, à la prolongation d'une longue maladie avec pour corollaire l'embauche d'une remplaçante, au retour de congés sans solde de la policière rurale, à l'amélioration des carrières. Cela explique un budget très contraint pour 2018.

Ce budget augmente donc de plus de 20%, les autres charges restant identiques. Les intérêts de la dette restent stables à 27 000€.

Concernant les recettes :

L'augmentation modérée des taxes locales compense la perte de 10 000€ de la DGF, les autres recettes restant à des niveaux constants.

Concernant les investissements :

Le Budget d'investissement est ambitieux

Plusieurs actions sont déjà engagées, avec notamment la régularisation de l'achat de nombreux terrains pour la somme de 30 398€. Les études pour les projets ultérieurs (école, salle Mistral) ont été provisionnées. L'aménagement de la corniche Albert Camus, ainsi que l'aménagement électrique pour respectivement 87 000€ et 34 000€.

Le renouvellement du parc de véhicule de la voirie, avec achat d'un Dacia pour la police rural et d'un tracteur pour les services techniques. Enfin la dotation cantonale pour un budget de 80 000€ avec la réalisation de travaux de sécurité (trottoir et ralentisseurs, plus enrobé) Ce budget d'investissement est équilibré avec un emprunt modéré de 70 000€ qui pourra être inférieur si les recettes de la Taxe d'aménagement sont plus productives que prévues

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité soit 13 voix ce budget primitif 2018 : chapitre par chapitre.

31-2018 : Vote du tarif du camion à pizza

Le préparateur de pizza souhaite que l'on réduise le tarif mensuel d'occupation de l'espace public pour son camion à Pizza. Cela en vertu du fait que dorénavant il ne fait des pizzas que trois soirs par semaine au lieu de cinq soirs auparavant.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité le tarif suivant :

- 120 € par semaine au lieu de 160 € par semaine.

32-2018 : Programme 2018 de travaux au titre de la dotation cantonale

Les conseillers départementaux du canton Grasse II nous ont informés, que la commune pourra bénéficier d'une dotation de 46 458 €, et qu'il convient d'adresser un programme de travaux.

Soit : Cout estimé

Mur de soutènement chemin du Peyasq :

6 281,50 € HT soit 7 537,80€ TTC

Trottoir Route de St Vallier

18 007,80€ HT soit 21 608,40€ TTC

Trottoir Accessibilité école :

3 832 € HT soit 4598,40€ TTC

Garde-corps fer forgé

3900€ HT soit 4680€ TTC

Travaux de Voierie :

Place de l'église et Descente du cimetière

7 157€ HT soit 8588,40 TTC

Divers travaux de sécurité :

Plateau ralentisseur D4

4 503,08€ HT soit 5403,70€ TTC

Plateau ralentisseur Pourcieux

6794€HT soit 8 152,80€ TTC

Entendu et exposé et après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité.

- D'approuver le projet de travaux détaillé ci- dessus
- D'approuver le plan de financement suivant :
 - Montant TTC : 80 244,98 €
 - Montant HT : 66 870,74 €
 - Dotation cantonale : (69,47% du HT) : 46 458 €
 - Part Communale : 33 786,98 €

D'autoriser le Maire à demander la subvention prévue au conseil Départemental

33/2018 : Délégation de la maîtrise d'ouvrage à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) pour la réhabilitation de la façade de l'école communale.

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux le projet de rénovation et de mise aux normes de l'école communale et le souhait de la commune de déléguer la maîtrise d'ouvrage de cette opération à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

L'étude de faisabilité réalisée par le cabinet SNDA a permis à la commune de préciser ce projet en termes de possibilités techniques et financières.

Aux termes de cette étude, il est envisagé une rénovation complète de l'école, portant sur :

- **L'espace intérieur** du bâtiment avec un réaménagement des espaces intérieurs, prévoyant une mise en accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR), (création WC accessible PMR, transfert du bureau de la direction dans la salle des arcades, aménagement d'une entrée accessible PMR, traitement des murs enterrés du réfectoire et remise à neuf et aux normes du réfectoire et de la cuisine.)

- **Les espaces extérieurs** (la rénovation des façades et des menuiseries, le déplacement de l'escalier de secours, la réfection du préau, la réfection de la cour et l'aménagement de sanitaires accessible PMR). Réfection de l'étanchéité et isolation de la toiture de la salle des arcades.

Le projet sera précisé aux termes de l'étude de Maîtrise d'œuvre.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

Dépenses	
Montant des travaux HT :	400 000 €
Dépenses annexes :	20 000 €
(MOE, Études, CSPS, CT,...)	
Montant HT du projet :	420 000 €
TVA 20% :	84 000 €
Montant TTC du projet :	504 000 €
Recettes	
État - DETR 2019 (30%) :	126 000 €
Conseil Régional - FRAT 2019 (30%).....	84 000 €
Conseil Départemental 06 (20%):	126 000 €

Part communale :	<u>168 000 €</u>
Total :	504 000 €

S'ajoutent à la part communale, les frais de Maîtrise d'ouvrage déléguée : 3% du montant HT des travaux exécutés soit une estimation de 12 000 € (non soumis à TVA).

La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse sera chargée de déposer les dossiers de demandes de subvention auprès des organismes Co-financeurs susceptibles de contribuer à cette opération, à l'exception de la DETR, dont le dossier sera déposé par la Commune.

Il est précisé que la CAPG règlera les dépenses et encaissera les recettes.

Monsieur le Maire propose donc d'approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage correspondant à cette opération. »

34-2018 : Nomination du représentant de Cabris au CLE de la Siagne

Pierre BORNET, Maire de Cabris, expose que du fait de la nomination du Maire à la Régis Des Eaux, il convient de nommer une personne qui pourra représenter la Mairie de Cabris à sa place au sein du CLE de la Siagne. Il convient donc de nommer un représentant au SAGE de la Siagne.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité pour nommer M. Patrick TESSIER représentant au SAGE de la Siagne.

35-2018 : Recrutement du Secrétaire de Mairie

Le maire informe le Conseil Municipal qu'il a procédé au recrutement de l'agent Guillaume Bouis, en tant que Secrétaire de Mairie, pour contribuer au bon fonctionnement des services et pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le choix du Maire.

Pour certifiée conforme, le 13 juin 2018

Le Maire

Signature de tous les membres du Conseil Municipal :